

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2005-199 DU 15 AVRIL 2005

Chargeant Monsieur **Alain F. ADIHOU**,
Ministre de l'Enseignement Technique et de la
Formation Professionnelle de l'intérim de
Monsieur **Jean-Baptiste Kocou EDAYE**,
Ministre de la Jeunesse, des Sports et des
Loisirs pour compter du dimanche 17 au lundi
25 avril 2005 inclus.

Le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

- Vu : la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu : la proclamation le 1^{er} Août 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu : le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1 : Pour compter du dimanche 17 au lundi 25 avril 2005, Monsieur **Alain F. ADIHOU**, est chargé d'assurer l'Intérim du Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, pendant l'absence de Monsieur **Jean-Baptiste Kocou EDAYE**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 15 avril 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - SGG :
4 - Autres Ministères : 18 - Départements : 6 - JORB : 1